



En Moselle, à 300 m d'altitude, se trouvent les villages de Gravelotte, Rezonville-Vionville et Vernéville qui comptent respectivement plus de 823, 520 et 715 habitants. Ce grand groupement de communes (566, 1345 et 918 ha) accueille environ une trentaine de commerces et services, 35 artisans et 17 associations. Autant de partenaires directs qui peuvent contribuer à l'action éducative de ce projet. Ce sont des municipalités actives, qui cherchent à donner à leur village une dimension humaine et sociale. Ce projet s'inscrit dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population.

En juin 2006, suite à une enquête réalisée par la Fédération des Œuvres Laïques, un périscolaire a été créé afin de répondre aux besoins de garde des familles. Le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS), signataire du Contrat Enfance et Jeunesse choisit de confier la gestion de l'accueil à l'association « Les Enfants du VerGeR », association de parents bénévoles.

Des enquêtes régulières sont faites, chaque année, auprès des parents afin d'adapter l'offre à la demande. Le syndicat intercommunal, les bénévoles de l'association ainsi que le personnel du périscolaire poursuivent leur travail avec l'aide de la Ligue de l'Enseignement dont les valeurs sont :

« Au-delà de la garde et de la restauration de l'enfant, il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

Cette structure doit aider l'enfant à bien vivre et à s'épanouir dans un environnement bienveillant et sécurisant.

Par ailleurs dans le rôle attribué à l'enfant, c'est aussi l'occasion de l'éducation à la citoyenneté, pour former de futurs citoyens capables de vivre ensemble, de s'intégrer dans la société et plus tard de participer à la vie démocratique. »

L'accueil périscolaire, aujourd'hui, joue un rôle social important compte tenu de l'organisation des temps de travail de chaque famille. Il est essentiel de leur transmettre les valeurs de l'entraide, l'écoute, l'ouverture d'esprit, l'altruisme, le respect mutuel entre eux et avec leurs aînés.

OBJETS ET BUTS DE L'ASSOCIATION :

L'association a pour objet de :

- développer des activités collectives de loisirs et de vacances pendant les temps libres des enfants et adolescents en leur fournissant tous les moyens concourant à leur bien-être et à leur épanouissement,
- favoriser les échanges entre les associations existantes dans chaque commune dans un objectif de partage et de rapprochement des communautés,
- développer le lien social entre les habitants.

L'association poursuit un but non lucratif. Elle est ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles. Pour réaliser son objet, l'association utilise tous les moyens humains, matériels et financiers visant à renforcer son action, notamment : organiser l'accueil des enfants scolarisés en dehors des heures de fonctionnement des écoles, organiser des événements ponctuels à destination de tout public.